MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2024-03-015

L'an deux mille vingt-quatre le douze mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Claude JOND, Priscillia ARVIN-BEROD, Stéphanie PERNOD

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Stéphane GRAFF, Franck PRADEL

Procurations : Catherine CSIBI-FRANZOSINI donne pouvoir à Yann JACCAZ, Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Franck PRADEL donne pouvoir à Carine DUNAND

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 mars 2024

N°D2024-03-015 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul JACCAZ.

Exposé : Monsieur Jean-Paul JACCAZ présente au Conseil Municipal que régulièrement la commune doit procéder au marquage au sol des passages piétons, ainsi que toute la signalétique au sol (places handicapées, zones bleues...). Cette année nous aurons également toute la signalétique prévue pour l'accueil des patients du pôle médical.
La somme de 13 933,50€ TTC est inscrite au budget 2024 pour la signalétique horizontale.

Monsieur Jean-Paul JACCAZ indique que ces projets peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre des amendes de police.

Décision : Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible au titre des amendes de police 2024,
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement complémentaire,
- **S'ENGAGE** à commencer les travaux dans les deux ans suivant l'arrêté de subvention,
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer les documents nécessaires.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	12
Procurations	03
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Stéphanie PERNOD

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY Haute-Savoie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 22/04/2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.